



République Française  
Département des Alpes- Maritimes  
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20230922-2023\_82-DE  
Reçu le 26/09/2023

**EXTRAIT  
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2023**

**Le vendredi 22 septembre 2023 à 18h00,**

**Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 15 septembre 2023, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.**

**Etaient présents :** Jean-Pierre VASSALLO – Dominique DALMASSO - Myriam PASTORELLI -  
- Lucie MOULIN – Morgan MILANO - Jean-Charles QUERCIA – Caroline FRANCA – Françoise  
VADA – Cyril LEJA - Olivier GIACOMETTI - Patricia ALUNNO – Laetitia DUCHET

**Pouvoirs :** Sébastien VASSALLO à Caroline FRANCA - Maryse CASTELLANI à Cyril LEJA -  
Marguerite CARBONI à Lucie MOULIN

**Absents excusés :** Cédric BERGALLO -Florent REYNAUD – Marilène DALMASSO – Elise  
FERRARI

<b>Membres du conseil municipal</b>			
<b>En exercice</b>	<b>Présents</b>	<b>Procurations</b>	<b>Absents</b>
<b>19</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>4</b>

**Mme Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.**

**Délibération n° 2023\_82**

**Objet : 01- 00 –DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION**

Par délibération en date du 10 juillet 2020, le conseil municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour le traitement de certaines affaires prévues par l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L2122-23 de ce même code, il est porté à la connaissance des conseillers municipaux les décisions prises dans ce cadre :

Du 1er janvier 2023 et le 15 septembre 2023 :

**Décision n°2023\_001 :** Adhésion au contrat d'assurance groupe 2023-2027 souscrit par le centre de gestion des Alpes Maritimes garantissant les risques statutaires en date du 31/01/2023

**Décision n°2023\_002** : Avenant n°25 au contrat d'assurance AA208961 de la commune à la suite de l'acquisition de vélos électriques pour la police municipale en date du 10 Mars 2023

**Décision n°2023\_003** : convention de projet de la « route des lascaris » avec la Mairie de Castellar en date du 29 Mars 2023

**Décision n°2023\_004** : convention de partenariat avec l'Olympic Nice Natation pour la mise en place d'un bassin mobile du 19 juin au 23 Août 2023 en date du 8 Juin 2023

**Décision n°2023\_005** : convention tripartite de mise à disposition de deux parcelles agricoles dans le cadre du projet FEADER entre la CARF, le conservatoire de la châtaigne et la commune en date du 31/08

Du 1<sup>er</sup> juin au 15 Septembre :

Des décisions portant attribution de 2 concessions funéraires et 3 renouvellements.

Des marchés passés, au nombre de 168 depuis le dernier compte rendu au conseil municipal.

Les marchés non formalisés sont au nombre de 168, pour un montant de 189 541,60 € HT.

Dont les marchés non formalisés supérieurs à 4.500 € HT :

02/06/2023 : Entretien des espaces verts : 21 149,42 € HT (ESAT Le Prieuré)

06/06/2023 : Location toilettes Casterino 4 mois : 4 650,00 € HT (Lovely toilette)

21/06/2023 : Achat de barnums : 7 520 € HT (Trigano MDC)

31/07/2023 : Mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la tour de l'horloge : 12 889,20 € HT (Madelénat Architecture)

01/08/2023 : Abatage, nettoyage arbres châtaigneraie St Dalmas : 15 000 € HT (Sarl 2BSE)

31/08/2023 : Fourniture de combustibles pour le chauffage pour bâtiments communaux : 7 525,00 € HT (ESLC)

7/09/2023 : Etude de valorisation des forts du col de Tende : 32 740 € HT (Madelénat Architecture)

11/09/2023 : Etude des risques d'inondation torrentielle – piscine municipale : 5 530 € HT (Mercantour concept)

- aucun marché formalisé à procédure adaptée

- une modification de marché :

11/09/2023 : Avenant n°1 - Etude de programmation concertée pour la revitalisation de Tende sous forme d'un plan guide : correction de la répartition des honoraires entre cocontractants sans incidence financière

***Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu,***

Prend connaissance des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation prévue à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait conforme*

*Le Maire  
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le :  
Et de la réception en Préfecture le :